

- **Législation relative à l'ensemble des denrées alimentaires**

Les produits de chocolat, les biscuits et la confiserie entrent dans l'application de la législation alimentaire générale, notamment la « General Food Law ». ([règlement européen \(CE\) 178/2002](#)) et la « Food Information to Consumers » (FIC) ([règlement européen \(UE\) 1169/2011](#)).

Pour une vue complète, veuillez consulter les sites web :

- de l'[Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire](#)
- du [Service public fédéral Santé publique](#)